

Me Ludot, avocat du Dr Delépine : liberté d'expression des médecins devant le Conseil d'État



[Source : FranceSoir]

Le Dr Nicole Delépine a été très active sur les réseaux sociaux et dans les médias. Elle a fait l'objet d'une plainte ordinaire par l'ordre national des médecins pour les propos qu'elle a tenus. Plusieurs de ses confrères ont fait l'objet des mêmes poursuites disciplinaires : le Professeur Raoult, le Pr Perronne notamment. Son avocat Me Ludot nous présente le référé-liberté déposé ce lundi pour le compte du Dr Delépine devant le Conseil d'État qui devrait être normalement statué sous 48 heures. La liberté d'expression des médecins.

<https://youtu.be/ofWdUMcrxiU>